

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1286

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 127, insérer les deux alinéas suivants :

« 39° *bis (nouveau)* La section 5 est complétée par une sous-section 3 ainsi rédigée :

« Dispositions d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.